COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2009

N°2009/04

<u>Présents</u>: Mmes NOVAU, DELOURME, FROIDURE, GRANIER, IZARD, PENNEROUX, RILBA, MM. CASSAGNE, PARRA, HOURCADE, DUCASSE, BEAUVILLE, BERGIA, EBENDINGER, NOVAU, PEYRIERES.

Absente: Mme CORNUS

Procuration: M. MARIUZZO à Mme DELOURME

Secrétaire de séance : M. PARRA René.

La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte-rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

RAPPORTS ANNUELS 2008 DE LA QUALITE ET LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Maire présente les deux rapports établis par le SIVOM PAG pour l'eau et par le fermier VEOLIA pour l'assainissement.

Le Maire commente la note liminaire qui a pour but d'effectuer une synthèse des services.

Le Maire explique que les quantités d'eau achetées sont supérieures à 2007 par le fait que les stations de pompage du VERNET et de PINSAGUEL ont arrêtées leur activité.

Il précise que malgré l'augmentation de la population branchée (8 143 pour 2008 pour 7 777 en 2007), la consommation diminue.

Les campagnes d'économie d'eau portent leurs fruits ainsi que l'impact financier du coût de l'eau sur les ménages.

Par contre, ce rapport met en évidence l'augmentation du pourcentage des fuites 32,17 % en 2007 contre 39,24 % en 2008.

Mme IZARD informe que le SIVOM a embauché un technicien à l'année dont la mission première et unique est de détecter les fuites d'eau.

M. EBENDINGER se pose la question de savoir si on ne devrait pas imputer financièrement les fuites au SIVOM.

Le Maire répond que le SIVOM c'est nous.

Le Maire précise que le réseau commence à dater mais fait confiance aux techniciens du SIVOM pour trouver des solutions à ces pertes d'eau.

Mme RILBA suppose que les fuites peuvent être occasionnées par l'augmentation de pression.

Le Maire informe que le réseau est passé de 6 à 7 bars et que les canalisations peuvent supporter une pression bien supérieure et que cette augmentation n'est sensible que pour la commune de SAUBENS.

Mme PENNEROUX demande s'il ne serait pas possible d'informer la population saubenoise des coupures d'eau sur le site de la commune.

Le Maire répond que l'idée est bonne et qu'il faudra le faire à l'avenir dans la mesure du possible.

Le Maire précise que l'augmentation de l'eau et de l'assainissement calculée sur une facture de 120 m³ représente 7,85 % pour l'eau et 0,89 % pour l'assainissement.

L'augmentation de l'eau se justifie par le fait que le SIVOM achète plus d'eau que les années précédentes .

Quant à l'augmentation des 0,89 % de l'assainissement, elle représente les modifications annuelles des divers indices prévus au contrat d'affermage.

AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 juillet 2009.

L'appel d'offres ouvert comprenant 10 lots.

L'estimation des services a été déterminée à 262 983,67 € TTC et que le montant des travaux après analyse des offres représente 194 847,75 € soit un gain de 68 135,62 € soit 26 % sachant que l'inscription budgétaire avait été calculée à 340 000 €.

Ces travaux débuteront courant novembre 2009 pour une période d'environ 4 mois.

ASSAINISSEMENT 9^{EME} TRANCHE PROGRAMME 2010 DEMANDE D'INSCRIPTION

Le Maire présente la demande d'inscription 2010 du Programme d'Assainissement auprès du Conseil Général. Il précise que certains travaux vont peut-être être en doublon avec le Programme 2008 et que par conséquent les services du Conseil Général apporteront certaines modifications.

Le Maire précise qu'il est préférable d'envoyer le dossier comme cela car le temps presse (il faut qu'il soit au Conseil Général avant le 30/09/2009).

Les travaux prévus s'intègrent dans le schéma d'assainissement de la commune et ils poursuivent la desserte de la partie agglomérée Est de la commune.

Le montant subventionnable des travaux est estimé à 252 000 € HT auquel vient s'ajouter les tests, la maîtrise d'œuvre, les imprévus soit un montant total HT de 281 000 soit 336 076 € TTC.

Ce financement sera diminué des aides suivantes :

	Subvention en capital du CG 30 % du montant HT	
P	Subvention en annuité du CG 18 % du montant HT	45 360 €
P	Aide de l'agence de l'eau 25 % du montant HT	63 000 €
P	Remboursement de la TVA par le fermier	55 076 €
	Soit une participation communale de	97 040 €

VIREMENT de CREDITS

Le Maire propose de virer 35 000 € de l'Opération 131 « Construction Salle Omnisports » vers l'Opération 098 « Acquisition de parcelles » en précisant que lors de l'élaboration du Budget Primitif 2009, on a oublié d'inscrire les frais d'acte.

Le Maire indique que cette somme semble élevée et qu'elle ne sera pas complètement dépensée.

MAJORATION DE LA VALEUR LOCATIVE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES SITUES EN ZONE URBAINE – EXERCICE 2009

Le Maire précise que cette délibération est prise tous les ans et que le coût au m² est inchangé à 0,50 €.

Le Maire justifie cette majoration par le fait que ces terrains constructibles reçoivent une plus value inhérente à la réalisation par la commune d'équipement tel que l'assainissement.

DEPLACEMENT D'UN CANDELABRE

Le Maire précise qu'il faut déplacer un des candélabres qui se trouve sur le parking de la Mairie afin de permettre l'agrandissement de la Mairie.

Une fois les travaux effectués, ce mât d'éclairage sera repositionné à environ deux mètres de sa position initiale.

Mme FROIDURE s'interroge de savoir si on doit remonter ce candélabre. Le Maire répond qu'il fait partie de l'éclairage public du parking et de sa sécurisation.

Le coût des travaux est estimé par le Syndicat Départemental à 5 266 € la part communale était fixée au plus à 1 525 €.

APPROBATION DE LA MODIFICATION du POS

Le Maire précise que cette modification avait pour but de permettre la construction de logements sociaux par la SA COLOMIERS HABITAT.

M. BERGIA s'interroge sur le nombre limité de parkings.

Le Maire indique que COLOMIERS HABITAT a prévu deux emplacements de parking par logement et que depuis les travaux chemin de Mesplé devant le cimetière, il a été créé d'autres emplacements.

Le Maire précise que le Commissaire enquêteur donne un avis favorable à cette modification mais que ce dernier est assorti de quelques recommandations comme :

- l'impact visuel de l'aménagement
- Une solution à apporter pour quantifier les aires de stationnement
- Les caractéristiques de la voie
- La liste des emplacements réservés
- Dans le plan en vigueur, il doit être fait mention des modifications successives

Toutes ces dispositions ont été prises à l'unanimité des membres présents du Conseil Général.

QUESTIONS DIVERSES

- M. HOURCADE demande si on ne pourrait pas faire l'étude pour la mise en place de panneaux indicatifs lumineux. Le Maire insiste sur le fait de l'utilisation plus intensive du site de la commune.
- Mme IZARD remercie tous les acteurs de la fête du Sport qui a été une véritable réussite avec 130 participants au Rallye.
- Le Maire fait lecture des remerciements de la famille REY Jean-Louis pour les marques de sympathie reçus lors du décès de Mme REY Nicole.
- Le Maire fait lecture d'une note du Bureau Communautaire du 10/09/2009 inhérent à une proposition d'orientation en matière de politique de transport et/ou autre :
 - Maintien sur MURET du réseau Navitest
 - Renforcement de Navitest
 - Mise en place d'un réseau de navettes sur Portet sur Garonne
 - Mise en place sur l'ensemble du territoire d'un système de transport à la demande
- Le Maire dit qu'il a reçu du Club de Tennis un projet de développement de ce dernier avec entre autres la construction d'un 3^{ème} court.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.